



COMMISSION EUROPÉENNE

MEMO

Bruxelles, 19 septembre 2012

Les relations de l'UE avec la Chine

Le quinzième sommet UE-Chine, qui se tient à Bruxelles le 20 septembre 2012, constituera un nouvel élément important dans le renforcement des relations UE-Chine. L'UE sera représentée par Herman Van Rompuy, président du Conseil européen, et par José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, accompagnés de Catherine Ashton, Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. La République populaire de Chine sera représentée par le premier ministre Wen Jiabao, dont ce sera le dernier sommet avec l'UE. Karel de Gucht et Maire Geoghegan-Quinn, membres de la Commission européenne, seront également présents.

Les parties devraient procéder à un échange de vues sur les questions suivantes:

- le partenariat stratégique UE-Chine;
- la situation économique en Chine et dans la zone euro;
- des questions bilatérales et la coopération menée dans ce cadre, y compris le suivi des initiatives lancées lors du sommet de février et les nouveaux domaines sur lesquels pourrait porter le partenariat;
- les grands dossiers planétaires, en particulier le G20 et le changement climatique;
- des questions régionales et internationales, par exemple l'évolution de la situation en Afrique/au Proche-Orient (Syrie, processus de paix au Proche-Orient, Iran) et en Asie (République populaire démocratique de Corée, Afghanistan, Birmanie/Myanmar, 9^e sommet ASEM).

En marge du sommet, plusieurs accords seront signés:

- une déclaration sur la mise en place d'un dialogue consacré à la coopération en matière d'innovation. Ce dialogue servira de plateforme officielle d'échanges dans le domaine de l'innovation. Les participants devraient se réunir une fois par an et la première réunion devra avoir lieu avant le prochain sommet UE-Chine, en 2013;
- un mémorandum d'accord sur la coopération dans le domaine de l'application de la loi antimonopole. Il vise à renforcer les échanges de vues entre les deux parties portant sur la législation en matière de concurrence, notamment en ce qui concerne la loi antimonopole, de manière à accroître la compréhension de part et d'autre;
- un accord sur un programme UE-Chine axé sur la diminution des émissions de CO₂, l'urbanisation et la viabilité environnementale: au total, l'UE affectera 25 millions d'euros à des projets favorisant la conception et la mise en œuvre de systèmes d'échange de quotas d'émission en Chine, l'urbanisation durable et la viabilité environnementale; et
- une déclaration commune sur le dialogue UE-Chine/Agence spatiale européenne portant sur la coopération en matière de technologies spatiales.

Contexte

Établies en 1975, les relations diplomatiques entre l'UE et la Chine se sont progressivement renforcées pour aboutir à la mise en place d'un partenariat global qui repose sur un large éventail de dialogues bilatéraux (plus de cinquante). Outre la rencontre annuelle des dirigeants, les trois principaux piliers en sont le dialogue économique et commercial à haut niveau, le dialogue stratégique et le dialogue entre les gens (lancés respectivement en 2007, 2010 et 2012).

La Chine est devenue la troisième économie du monde après l'Union européenne et les États-Unis et la première puissance commerciale au monde (12 % du commerce mondial de marchandises), et elle constitue une puissance politique de plus en plus importante. L'accroissement des flux commerciaux et financiers entre l'Union et la Chine au cours des dix dernières années ont accentué sensiblement leur interdépendance économique. L'UE reste le premier partenaire commercial de la Chine, et celle-ci en est le deuxième.

Partenariat stratégique

La nouvelle dimension que leurs relations ont acquise et la possibilité de la renforcer encore ont amené l'UE et la Chine à lancer, en 2003, un partenariat stratégique global dont la raison d'être et les objectifs étaient parfaitement résumés dans l'intitulé d'une communication de 2006, à savoir: "UE-Chine: rapprochement des partenaires, accroissement des responsabilités". Ce parallélisme inspire toujours l'orientation fondamentale des relations UE-Chine, qui est celle d'un partenariat de plus en plus fort et de plus en plus global, sur le plan bilatéral, sur les questions internationales et sur les grands dossiers planétaires.

Troisième pilier de la coopération UE-Chine, le dialogue entre les gens, lancé lors du sommet que les deux parties ont tenu en février 2012. La première réunion dans le cadre de ce dialogue a eu lieu à Bruxelles en avril. Il suit la même configuration que les dialogues existants sur l'économie et le commerce et sur les questions stratégiques.

Commerce et investissement

Depuis l'établissement des premières relations bilatérales entre l'UE et la Chine, il y a de cela trente-sept ans, les relations commerciales sont passées de 4 milliards d'euros en 1978 à 428 milliards d'euros en 2011. À l'heure actuelle, l'UE est le principal destinataire des exportations chinoises et le deuxième fournisseur de la Chine, après le Japon. Pour l'UE, la Chine est le deuxième partenaire commercial, après les États-Unis, et est proche du niveau d'échanges atteint avec ceux-ci.

De 2007 à 2011, l'augmentation annuelle moyenne du commerce de l'UE avec la Chine était de 8,9 %, contre 4,7 % avec le reste du monde. Rien qu'en 2010, le volume total du commerce entre l'UE et la Chine s'est accru de 30 milliards d'euros.

En 2011, les importations de marchandises en provenance de Chine dans l'UE ont atteint une valeur de 292 milliards d'euros (contre 282 milliards en 2010) et représenté 17% des importations de l'UE. La Chine demeure ainsi la principale source d'approvisionnement de l'Europe en produits manufacturés. Dans le même temps, l'UE a exporté pour 136 milliards d'euros de marchandises vers la Chine en 2011 (ce qui représente 8,8% des exportations de l'UE), soit une progression de 20 % par rapport à 2010. Les exportations de l'UE vers la Chine sont constituées à soixante pour cent de machines et de matériels de transport.

L'Europe est une des cinq premières sources d'investissement étranger direct en Chine (17,8 milliards d'euros en 2011). Les investissements chinois en Europe ont rapidement augmenté depuis la crise de 2008 et se sont élevés à 3,1 milliards d'euros en 2011.

Droits de l'homme

Le dialogue entre l'UE et la Chine sur les droits de l'homme a été amorcé en 1995. L'UE attache une grande importance aux droits de l'homme en Chine et le dialogue à ce sujet fait partie intégrante du partenariat UE-Chine. La dernière session en date de ce dialogue, qui a eu lieu le 29 mai 2012, a porté, entre autres, sur les droits des minorités, l'État de droit, la liberté d'expression et le traitement de la société civile, les sanctions pénales et les mesures privatives de liberté.

Développement durable

Lors du sommet UE-Chine de 2005, l'UE et la Chine ont établi un partenariat sur les changements climatiques, axé sur les technologies énergétiques propres et dont un des objectifs essentiels est la mise au point et la démonstration de technologies avancées de combustion de charbon à émissions nulles reposant sur le captage et le stockage géologique du dioxyde de carbone.

Un partenariat sur une urbanisation viable a été lancé lors du sommet qui s'est tenu en février 2012. Il vise à renforcer la coopération et le dialogue en matière d'urbanisme, d'approvisionnement énergétique des villes et de gestion de la demande d'énergie dans les villes, de développement de "cités numériques vertes", de mobilité urbaine, de qualité de l'eau et de l'air, de gestion des déchets et d'inclusion sociale des migrants dans les villes. En marge du sommet de septembre se tiendra le premier forum des maires chinois et européens.

Le centre UE-Chine pour les énergies propres (EC2) implanté à Pékin (10 millions d'euros) et l'institut international pour les énergies propres et renouvelables établi à Wuhan (15 millions d'euros) constituent d'autres enceintes de coopération dans le domaine de l'énergie et du développement durable (coopération amorcée en avril 2010).

Sciences et recherche

L'accord qui a été signé en 1998 entre l'UE et la Chine régit la coopération bilatérale dans le domaine scientifique et technologique. Il a été renouvelé pour cinq ans lors du douzième sommet UE-Chine qui s'est tenu à Nanjing. Le septième programme-cadre pour la recherche (2007-2013) est le principal outil financier de l'UE pour appuyer les recherches conjointes. La Chine est le troisième partenaire de l'UE en ordre d'importance, après les États-Unis et la Russie; 285 chercheurs chinois ont jusqu'ici participé au septième programme-cadre pour la recherche, avec des subventions s'élevant à 26,3 millions d'euros. Par ailleurs, 413 chercheurs et 171 instituts chinois ont jusqu'ici participé à des actions Marie Skłodowska-Curie, dont l'objectif est de soutenir le développement des carrières et des formations des chercheurs grâce à la mobilité et au développement des compétences à travers le monde.

Éducation et culture

L'Année du dialogue interculturel UE-Chine 2012, officiellement lancée le 1^{er} février, est destinée à renforcer les relations et la coopération culturelles. Les activités programmées dans ce contexte sont non seulement des échanges artistiques, mais aussi toutes les formes de contacts interpersonnels et les possibilités de mobilité favorisant la compréhension mutuelle.

Pour en savoir plus : http://ec.europa.eu/culture/eu-china/index_fr.htm

La Chine bénéficie également des financements offerts par le programme Erasmus Mundus puisque, depuis 2004, plus de 1100 étudiants chinois ont reçu des bourses pour aller étudier en Europe, dans le cadre du "volet Chine" de ce programme. Un budget de 35 millions d'euros est disponible entre 2005 et 2013.

Agriculture et développement rural

En juin 2012, M. Ciolos, membre de la Commission, et M. Han Changfu, ministre chinois de l'agriculture, ont signé un plan de coopération UE-Chine sur l'agriculture et le développement rural, qui est destiné à renforcer la compréhension mutuelle des politiques menées de part et d'autre, par l'échange de bonnes pratiques et la recherche de solutions innovantes.

L'UE et la Chine collaborent également en matière de dénominations protégées de produits agricoles (ou "indications géographiques"). Elles se sont mutuellement engagées à protéger sur leurs territoires réciproques dix dénominations de produits agricoles européens et dix dénominations de produits agricoles chinois - dans le cadre du projet pilote "10+10" qui a donné de bons résultats - pour lesquels les procédures d'enregistrement sont pratiquement achevées. Un cinquième cycle de négociations a eu lieu à Bruxelles les 13 et 14 septembre 2012 en vue de conclure un accord bilatéral UE-Chine sur les indications géographiques.

Coopération en matière de sécurité internationale

À l'occasion de la dernière session en date du dialogue stratégique entre la Haute Représentante Catherine Ashton et le conseiller d'État Dai Bingguo qui a eu lieu en juillet 2012, l'UE et la Chine sont convenues d'entretenir un dialogue régulier sur la politique de défense et de sécurité, ainsi que des contacts réguliers entre les représentants spéciaux et les envoyés spéciaux. En outre, des consultations régulières ont été établies, au niveau des experts, sur la non-prolifération et les exportations d'armes conventionnelles, et un dialogue UE-Chine sur les armes légères et de petit calibre a été instauré. L'UE et la Chine ont par ailleurs uni leurs efforts dans la lutte contre la piraterie dans le golfe d'Aden.